

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

séance du lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) – D.VALLIERE – D.PIERRE – A-M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – J-M.QUERE – H.LAHYANI – E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) – C.CHATELAIN – M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) – P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) – B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) – C.GUILLAUME – N.GIRARD – F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DUSSART – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE Hubert DAUCHEZ

RAPPORTEUR : Eric DELHAYE

- 21 -

**Attribution du concours de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement
d'une partie du centre historique de la ville de Laon.**

date de convocation
au conseil municipal

Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

Par délibération du 28 juin 2021, le Conseil municipal approuvait le projet de requalification de l'aménagement urbain d'une partie du centre historique du cœur de ville, permettant de redynamiser le centre, et décidait de l'organisation d'un concours restreint de Maîtrise d'œuvre sur esquisse, en application des dispositions des articles L2125-1 2°, R. 2162-15 à R. 2162-21 et R. 2172-1 et suivants du code de la commande publique.

Pour rappel, la ligne directrice de ce projet est la revitalisation de ces espaces pour les rendre plus accueillants, plus vivants, plus conviviaux.

Le programme se décline sur trois périmètres permettant une continuité de l'aménagement urbain:

- Périmètre 1 : Intervention rue Sérurier, rue Anselme, ruelle du chemin de fer ;
- Périmètre 2 : Intervention Place Aubry, rue de la Charpenterie, Parvis de la Cathédrale et rue Jules Fouquet ;
- Périmètre 3 : Intervention Place du Général Leclerc, rue du Bourg, et rue du Jardin de l'Arc, rue Franklin Roosevelt.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par la Maîtrise d'ouvrage s'élève à 3 170 000 euros HT (valeur janvier 2022).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 06 août 2021, fixant la date limite de remise des candidatures au 24 septembre 2021.

Le jury de sélection des candidatures s'est réuni le lundi 11 octobre 2021, et a analysé les dossiers des trente équipes ayant déposé une candidature dans le délai requis, afin de désigner trois équipes admises à concourir :

- Candidat 1 : Groupement Agence BABYLONE / SAFEGE / SUNMETRON / ECL STUDIO / CERYX TRAFIC SYSTEM ;
- Candidat 21 : Groupement HANNETEL Yver / SOGETI INGENIERIE / LES ECLAIREURS / IRIS CONSEIL INGENIERIE ;
- Candidat 28 : Groupement PRAXYS SARL / HAME / IRIS CONSEIL / 8'18.

Le dossier de consultation a été mis à disposition des candidats sélectionnés le 14 octobre 2021, avec une date limite de remise des projets fixée au 14 janvier 2022.

Le jury s'est réuni une seconde fois le 04 février 2022 afin de prendre connaissance des prestations remises dans les délais et présentées de manière anonyme (projet 1, projet 2, projet 3), et de les classer au regard des critères d'évaluation définis dans le règlement du concours :

- La qualité de la réponse au programme
- La compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

A la suite de l'analyse de ces projets, le jury a procédé au classement suivant à l'unanimité : projet 1 : classé deuxième / projet 2 : classé premier / projet 3 : classé troisième.

Après levée de l'anonymat des candidats, au vu du procès-verbal du jury, le groupement HANNETEL Yver / SOGETI INGENIERIE / LES ECLAIREURS / IRIS CONSEIL INGENIERIE a été désigné lauréat du concours.

Conformément à la délibération du 28 juin 2021 précitée, il a donc été engagé des négociations avec le lauréat en application des dispositions de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, qui ont permis d'arrêter un contrat d'un montant prévisionnel de 346 766,66 euros HT.

AUSSI MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS URBANISME - TRAVAUX ET DES FINANCES AYANT ÉTÉ ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. **AUTORISER** : Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre, en application des dispositions de l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, pour l'aménagement urbain d'une partie du centre historique de la ville de Laon, avec le groupement ayant pour mandataire HYL HANNETEL ET YVER, retenu par le jury, pour un montant prévisionnel de 346 766,66 euros HT, soit 416 119,99 euros TTC.
2. **AUTORISER** : Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'exécution et au règlement de celui-ci, ainsi qu'à prendre toute décision concernant les avenants.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 16 DEC. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 16 DEC. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Hubert DAUCHEZ